

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, tenue le 6 juin 2023 à 19h, *par ZOOM*, sous la présidence d'assemblée de Me Emilie Gonthier.

Étaient présents les délégués votants en provenance :

SECTEUR MUNICIPAL

Beaudin, Denis	Ville de Grande-Rivière
Méthot-Leduc, Samuel	Ville de Grande-Rivière
Brinck-Poirier, Maude	Municipalité de Caplan
Cyr, Rina	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poirier, Monica	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Dow, Pamela	Ville de New Richmond
Lemieux, Aurélie	Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis
Marcoux, Raymond	Municipalité de St-Elzéar
Patenaude, Philippe	Ville de Carleton-sur-Mer

SECTEUR SCOLAIRE

Fyfe, Jonathan	Centre de services scolaire René-Lévesque
Gagné, Geneviève	Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Lapierre, Joël	Centre de services scolaire des Îles

SECTEUR SPORT

Arbour, Jean-François	Athlétisme Est-du-Québec
Fournier, Marie-Hélène	Association régionale de soccer Est-du-Québec
Nauroy, Estelle	Réseau du sport étudiant Est-du-Québec
Nicolas, Rachel	Association régionale de badminton Est-du-Québec

SECTEUR LOISIR

Gobeil, Philippe	Base de plein air Bellefeuille
Gagnon, Ghislain	Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie-Les Îles
Duguay, Lucie	Regroupement gaspésien du loisir municipal

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À L'ASSEMBLÉE :

Gonthier, Emilie	Regroupement loisir et sport du Québec
Poirier, Émilie	Leblanc, Bourque, Arsenault INC.
Mathurin, Carmelle	Association régionale de patinage artistique de l'Est du Québec
Darveau, Josée	URLS GÎM
Forest, Magalie	URLS GÎM
Lebrun, Judith	URLS GÎM
Thériault, Luce	URLS GÎM
Armishaw, Lisa	URLS GÎM
Cyr, Mireille	URLS GÎM
Rolland, Cindy	URLS GÎM
Lalande, Lyne	URLS GÎM
Cyr, Julie	URLS GÎM
Aspirot, Laura-Julie	URLS GÎM

Point 1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Raymond Marcoux, président de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM), accueille l'ensemble des participants et présente la directrice générale ainsi que les dirigeants, soit Mme Josée Darveau, directrice générale de l'URLS GÎM, monsieur Ghislain Gagnon, vice-président de l'URLS GÎM et madame Rachel Nicolas, secrétaire-trésorière de l'URLS GÎM.

Point 2 Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Afin de procéder à l'assemblée générale annuelle, l'assemblée doit nommer un président et un secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Marcoux suggère que Me Gonthier agisse en tant que présidente d'assemblée et que madame Josée Darveau, directrice générale, agisse comme secrétaire d'assemblée.

AG-23.01 Il est proposé par Raymond Marcoux et appuyé de Jonathan Fyfe

QUE: Me Gonthier agisse en tant que présidente d'assemblée et que madame Josée Darveau, directrice générale, agisse comme secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Point 3 Vérification de la conformité de l'avis de convocation

Selon les règlements généraux (chapitre III, article 17), l'avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour doivent être expédiés aux délégués 10 jours francs avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Me Gonthier constate que ces documents ont été expédiés le 25 mai pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2023. Elle déclare la conformité de l'avis de convocation.

Me Gonthier rappelle que seuls les délégués ont droit de parole, de proposition et de vote.

Point 4 Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (chapitre III, article 19), les délégués des membres actifs présents constituent le quorum pour toute assemblée des membres.

Me Gonthier déclare qu'il y a quorum.

Point 5 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Me Gonthier procède à la lecture de l'ordre du jour.

À la suite de quoi,

AGE-23.02 Il est proposé par Denis Beaudin et appuyé par Ghislain Gagnon

QUE: L'ordre du jour soit adopté tel que présenté aux membres, en laissant le point *Varia* ouvert.

Adopté à l'unanimité

Point 6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

AG-23.03 Il est proposé par Jonathan Fyfe appuyé par Maude Brinck-Poirier

QUE: L'assemblée dispense la présidente d'assemblée de la lecture du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

AG-23.04 Il est proposé par Rachel Nicolas et appuyé par Rina Cyr

QUE: Soit adopté le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2022 tel que présenté et que le procès-verbal soit déposé et conservé aux registres de la corporation.

Adopté à l'unanimité

Point 7 Présentation du rapport de la présidence

Le président, Raymond Marcoux, présente les administrateurs pour l'année 2022-2023. Il procède par la suite à la lecture de son rapport aux membres de l'assemblée générale et le dépose.

Monsieur Ghislain Gagnon, vice-président, profite de l'occasion pour souligner le travail accompli et remercier le président sortant.

Point 8 Présentation du rapport des activités de la Corporation

Madame Josée Darveau, directrice générale, rappelle aux membres que les différents documents présentés seront disponibles sur le site Internet de l'URLS GÎM demain. Elle invite les membres, qui souhaitent avoir plus d'informations, à communiquer avec l'équipe de l'URLS GÎM qui se fera un plaisir d'échanger avec eux. Elle présente globalement les principales actions qui ont marqué la dernière année. En complément, Laura-Julie Aspirot, Lyne Lalande, Cindy Rolland, Julie Cyr, Luce Thériault, Lisa Armishaw et Magalie Forest, employées de l'URLS GÎM, présentent plus en détail les réalisations

2022-2023 et celles prévues pour 2023-2024. Après la présentation aux membres de l'assemblée générale, le rapport est déposé.

Monsieur Jonathan Fyfe félicite l'équipe de l'URLS GÎM.

Point 9 Présentation et adoption des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant

Le 14 juin 2022, l'Assemblée générale a convenu de donner le mandat de la vérification comptable à la firme Leblanc, Bourque et Arsenault comptables agréés, pour l'exercice financier 2022-2023. Me Gonthier invite madame Émilie Poirier, de la firme Leblanc, Bourque et Arsenault, à faire la présentation du rapport de l'auditeur indépendant.

À une question d'un membre sur le surplus de l'URLS GÎM et son possible impact négatif sur la subvention de base du MEQ, madame Poirier explique que la situation particulière des dernières années (pandémie) a fait en sorte que de nombreuses organisations ont accumulé des surplus, que ceux-ci vont baisser avec la reprise des activités, et que les montants ne sont pas un danger.

AG-23.05 Il est proposé par Ghislain Gagnon et appuyé par Monica Poirier

QUE: Soient adoptés les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Madame Émilie Poirier quitte la rencontre.

Point 10 Ratification des actes des administrateurs

Considérant, qu'à ce moment-ci, les différents rapports faisant état de la gestion de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice 2022-2023 ont été déposés et adoptés conformément aux prescriptions de nos règlements généraux, il est demandé aux délégués, au terme de la 1^{ère} partie de l'assemblée générale, de ratifier les actes des administrateurs.

AG-23.06 Il est proposé par Jonathan Fyfe appuyé par Rachel Nicolas

QUE : Soient ratifiés les actes des administrateurs de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Adopté à l'unanimité

Point 11 Nomination de l'auditeur indépendant

Madame Rachel Nicolas, secrétaire-trésorière, stipule qu'il revient à l'assemblée générale de nommer l'auditeur indépendant pour la prochaine année. Le conseil

d'administration, qui tenait une séance le 29 mai, est prêt à déposer sa recommandation à l'Assemblée générale :

Recommandation du conseil d'administration

Le conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de requérir les services de la firme Leblanc, Bourque, Arsenault, Comptables agréés, à titre de vérificateurs pour l'exercice 2023-2024.

AG-23.07 Il est proposé par Rachel Nicolas appuyé par Jonathan Fyfe

QUE : L'assemblée générale mandate la firme Leblanc, Bourque, Arsenault, comptables agréés, pour procéder à la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2023-2024.

Adopté à l'unanimité

Point 12 Élection des administrateurs

Me Gonthier souligne aux membres que l'URLS GÎM est dans une période de transition et rappelle les postes en élection.

Point 13 Nomination du président et des scrutateurs des élections

Afin de procéder à la période d'élection, le président de l'URLS GÎM, Raymond Marcoux, invite les délégués à nommer la présidente, la secrétaire d'élection ainsi que la scrutatrice.

Il propose que Me Gonthier agisse comme présidente d'élection.

Il propose également, dans l'ordre, pour le choix d'une secrétaire et d'une scrutatrice, de recourir aux services de madame Julie Cyr et madame Magalie Forest.

AG-23.08 Il est proposé par Raymond Marcoux appuyé par Ghislain Gagnon

QUE : Me Gonthier agisse comme présidente d'élection, que madame Julie Cyr agisse comme secrétaire et que madame Magalie Forest soit scrutatrice.

Adopté à l'unanimité

Point 14 Élection des administrateurs (collèges électoraux et parmi l'assemblée)

Me Gonthier explique les règles régissant l'élection des membres du conseil d'administration et la procédure à suivre. Elle invite les délégués à se regrouper selon leur provenance pour la nomination des administrateurs. Elle les informe que seuls les délégués peuvent s'intégrer à ces groupes, participer aux discussions et voter. Elle

précise de plus qu'au terme de la procédure d'élection dans chaque collège électoral, il y aura une résolution d'acceptation globale des nouveaux membres du conseil d'administration.

Elle demande à madame Marie-Hélène Fournier, présidente du comité candidatures du conseil d'administration, de bien vouloir résumer la démarche.

Marie-Hélène salue les participants.

Je me fais la porte-parole du Comité candidatures du CA de l'URLS GÎM qui est formé de Maude Brinck-Poirier (administratrice), Josée Darveau (directrice générale) et moi-même, Marie-Hélène Fournier (administratrice).

Le Comité a, depuis plus d'un mois, chapeauté les actions d'appel de candidatures à la fonction d'administrateur : transmission par courriel aux délégués, publication sur le site Web de la Corporation, présentation du profil développé et recherché par le conseil d'administration en fonction des compétences présentes et manquantes sur le CA.

Le Comité devait s'assurer que chaque candidature reçue respecte les critères d'éligibilité prévus aux Règlements généraux ainsi que les délais pour faire parvenir sa documentation à la Corporation.

Deux candidatures, issues du secteur scolaire, sont ainsi admissibles à un poste d'administrateur à l'URLS GÎM :

Monsieur Jonathan Fyfe

Monsieur Joël Lapierre

Jonathan Fyfe se présente en une minute.

Joël Lapierre se présente en une minute.

Me Gonthier rappelle qu'il y a élection scolaire en premier avant de revenir pour le poste d'administrateur général.

AG-23.09

Il est proposé par Marie-Hélène Fournier et appuyé par Monica Poirier

QUE: L'assemblée générale soit momentanément suspendue afin de procéder à la période d'élection.

Adopté à l'unanimité

Judith Lebrun, coordonnatrice administrative, présente et valide les délégués pour le *secteur scolaire* (seul secteur en élection) et rappelle que seuls les délégués de ce secteur peuvent s'intégrer à ce groupe, participer aux discussions et voter.

Les observateurs sont totalement exclus de cette démarche.

----- Suspension -----

AG-23.10 Il est proposé par Marie-Hélène Fournier et appuyé par Monica Poirier

QUE: La période d'élection étant complétée dans le collège électoral, l'assemblée reprenne son cours normal.

Adopté à l'unanimité

Me Gonthier invite madame Magalie Forest, scrutatrice, à informer l'assemblée du nom de l'administrateur ayant été élu par le secteur scolaire. Celui-ci est monsieur Jonathan Fyfe.

Selon les règlements généraux, les candidats non élus afin de siéger comme représentant d'un secteur au sein du conseil d'administration peuvent présenter à nouveau leur candidature afin d'être élus à titre d'administrateur général par l'assemblée.

Monsieur Joël Lapierre acquiesce et puisqu'il est le seul à avoir présenté sa candidature conformément aux règlements généraux, il est alors élu par acclamation.

Point 15 Varia

Monsieur Ghislain Gagnon félicite l'équipe de l'URLS GÎM et sa direction pour les 25 années. Madame Carmelle Mathurin remercie l'équipe pour le développement des petites communautés et madame Rachel Nicolas informe qu'elle quitte et félicite l'équipe de l'URLS GÎM et ses administrateurs.

Point 16 Fin de l'assemblée

AG-23.11 Il est proposé par Jonathan Fyfe appuyé par Ghislain Gagnon

QUE: L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée soit levée à 20h22.

Adopté à l'unanimité

Raymond Marcoux, président

Rachel Nicolas, secrétaire-trésorier